



Bilan de la gestion des matières résiduelles

2017

Février 2018

TABLE DES MATIÈRES

1.	Faits saillants.....	4
2.	Quantités collectées	5
2.1.	Quantités totales collectées en 2017.....	5
2.2.	Comparaison entre 2016 et 2017	7
2.3.	Quantités par unité d'occupation et par habitant.....	8
3.	Écocentre	8
3.1.	Nombre de visites.....	9
3.2.	Bilan quantitatif global de l'écocentre	9
3.3.	Résidus domestiques dangereux	10
3.4.	Halocarbures	11
3.5.	Comparaison à l'échelle du Québec.....	11
3.5.1.	Quantités éliminées	11
3.6.	Performance du taux de recyclage.....	12
4.	Plan de communication	13
4.1.	Partenaires du plan de communication	13
4.2.	Activités et outils.....	13
4.2.1.	Séances d'information	13
4.2.2.	Trousse d'information.....	14
4.2.3.	Agente de sensibilisation	14
4.2.4.	Sondage.....	14
4.2.5.	Application mobile	14

4.2.6.	Site Web Mission : Réduction	14
4.2.7.	Concours.....	15
4.2.8.	Pièce de théâtre	15
4.2.9.	Trousse pédagogique	15
4.2.10.	Ateliers de sensibilisation dans les écoles.....	15
4.2.11.	Trousse 0 – 5 ans.....	15
4.2.12.	Participation à la Semaine québécoise de réduction des déchets	15
5.	Projets en cours	16
5.1.	Continuité du plan de communication	16
5.2.	Étude sur les ICI.....	16
5.3.	Généraliser le recyclage et le compostage dans les multilogements	17
5.4.	Récupérer et disposer adéquatement les plastiques agricoles	17
5.5.	Planifier la gestion des boues de fosses septiques.....	17
5.6.	Planifier la gestion des boues municipales.....	17
6.	Conclusion.....	18

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2-1.	Quantités totales collectées	5
Tableau 2-2.	Comparaison 2016 - 2017	7
Tableau 2-3.	Quantités par unité d'occupation et par habitant	8
Tableau 3-1.	Quantités reçues à l'écocentre	9
Tableau 3-2.	Composition des résidus de CRD déposés à l'écocentre	9
Tableau 3-3.	Résidus domestiques dangereux collectés en 2017.....	11
Tableau 3-4.	Quantités éliminées	12

LISTE DES FIGURES

Figure 2-1. Composition des matières collectées	6
Figure 2-2. Comparaison des quantités entre 2016 et 2017	8
Figure 3-1. Quantités de matières reçues à l'écocentre	10

1. Faits saillants

L'année 2017 est marquée par l'implantation de la collecte des matières organiques. Dès le premier trimestre 2017, les bacs bruns ont été distribués accompagnés d'un petit bac de cuisine et d'une trousse d'information. Le déploiement est complété lors de la dernière semaine d'avril et la collecte que la population attendait avec impatience a démarré dans un élan d'enthousiasme au cours de la première semaine de mai.

En effet, la démarche a globalement été acceptée grâce à un plan de communication de grande envergure qui a été mis en œuvre une année plus tôt. Une quarantaine de séances d'informations effectuées à l'automne 2016 ont permis d'expliquer et de débattre avec les élus, la population, les propriétaires de multilogements, les gestionnaires d'ICI, les groupes de différents milieux : aînés, étudiants, associations, etc. L'emphase a été mise particulièrement sur le milieu scolaire. Ainsi une pièce de théâtre sur le thème des 3 RV et du compostage a été commandée par la MRC et des représentations ont été offertes dans toutes les écoles de la commission scolaire de Sorel-Tracy. Parallèlement, la MRC a engagé des professionnelles pour l'animation d'ateliers sur la saine gestion des matières résiduelles dans les écoles et à la maison. Les CPE et garderies ont également bénéficié d'une trousse comprenant une kyrielle d'activités.

32 collectes de bacs bruns, trois collectes de résidus verts et deux collectes de branches ont été effectuées de mai à décembre permettant de collecter 5 217 tonnes de matières organiques auxquelles s'ajoutent 311 tonnes de résidus verts et 428 tonnes de branches déposées à l'écocentre. C'est donc un total de 5 956 tonnes de matières organiques qui a été détourné de l'enfouissement pour l'année 2017. Le taux de recyclage des matières organiques sur le potentiel de 10 000 tonnes que la MRC s'était fixé avoisine les 60 %. Quant au taux de participation à la collecte des matières organiques, il est estimé à 92 % selon les données recueillies durant l'été 2017.

En 2017, la MRC a optimisé les services offerts à l'écocentre en sensibilisant les citoyens et les citoyennes à venir déposer toute matière non acceptée en bordure de rue ou encore en dehors des collectes tel que les résidus de construction, les résidus dangereux, les résidus verts et les branches en grandes quantités.

Dans ce sens, la quantité totale déposée à l'écocentre est de 4 584 tonnes composées de 2 628 tonnes de résidus de construction incluant le bois, de 727 tonnes de matières organiques (résidus verts et branches qui sont broyées) et 1 229 tonnes de résidus ultimes destinés à l'enfouissement. Le taux de détournement de l'enfouissement à l'écocentre est donc de 73 %.

2. Quantités collectées

En 2017, 28 352 tonnes de matières résiduelles, toutes catégories confondues, ont été collectées sur le territoire dans le cadre des contrats gérés par la MRC. À noter que ces quantités n'incluent pas celles des contrats privés car l'information n'est pas disponible. Sur ces quantités, bien que des collectes de matières recyclables, de matières organiques et de résidus de construction sont offertes porte à porte ou à l'écocentre, la quantité d'ordures ménagères enfouies est encore importante et représente plus de la moitié de la quantité totale collectée.

2.1. Quantités totales collectées en 2017

Le tableau suivant illustre les quantités totales collectées en 2017 en bordure de rue et à l'écocentre.

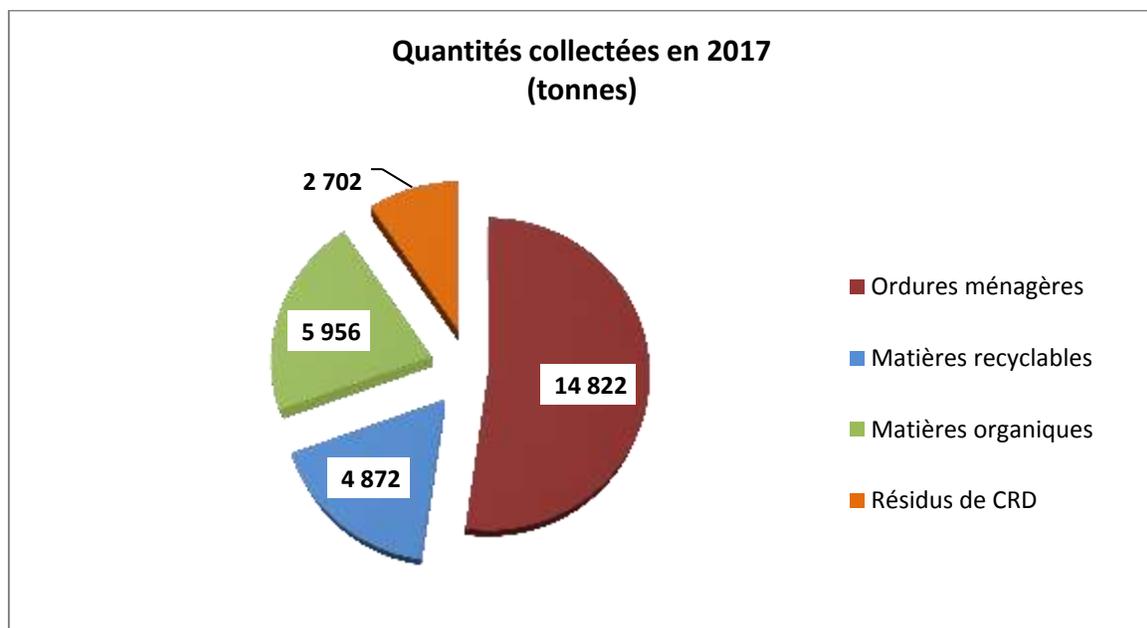
Tableau 2-1. Quantités totales collectées

Matières	Ordures ménagères	Matières recyclables	Matières organiques	Résidus de CRD	Total
Quantité (tonne)	14 822	4 872	5 956	2 702	28 352
Pourcentage	52 %	17 %	21 %	10 %	100 %
kg/unité d'occupation	538	177	216	98	1 029
kg/habitant	290	95	117	53	556

Le taux d'élimination est de 52 % en 2017 alors qu'il était de 69 % en 2016, soit une diminution du taux d'élimination de 17 %. Cette réduction du taux d'enfouissement a été possible grâce à la collecte des matières organiques.

En effet, 5 956 tonnes de matières organiques ont été collectées en 2017. Ces matières organiques incluent le contenu du bac brun, généralement des résidus alimentaires et des résidus de jardin, ainsi que les résidus verts déposés à l'écocentre, soit les branches, les sapins, les feuilles et le gazon. À la MRC, un chiffre symbole a été ciblé comme objectif à atteindre : récupérer la quantité potentielle de 10 000 tonnes de matières organiques. L'objectif a donc été réalisé à 60 % pour la première année de l'implantation des bacs bruns. Sur un potentiel de 189 kg par habitant (selon l'étude de caractérisation de RECYC-QUÉBEC 2012-2013) 62 % des matières recyclables ont été récupérées.

Figure 2-1. Composition des matières collectées



Les résidus enfouis constituent plus de la moitié du total collecté. Toutefois, le taux des matières réellement ultimes qui n'offrent plus aucun potentiel de recyclage ou de valorisation ne devrait pas dépasser les 20 %, soit 5 600 tonnes. Ainsi, des efforts d'information et de sensibilisation doivent être maintenus afin de réduire encore plus l'élimination.

2.2. Comparaison entre 2016 et 2017

Le tableau suivant fait état des quantités collectées pour les différentes catégories de matières avant l'implantation de la collecte des matières organiques (2016) et une année suite à l'arrivée des bacs bruns (2017).

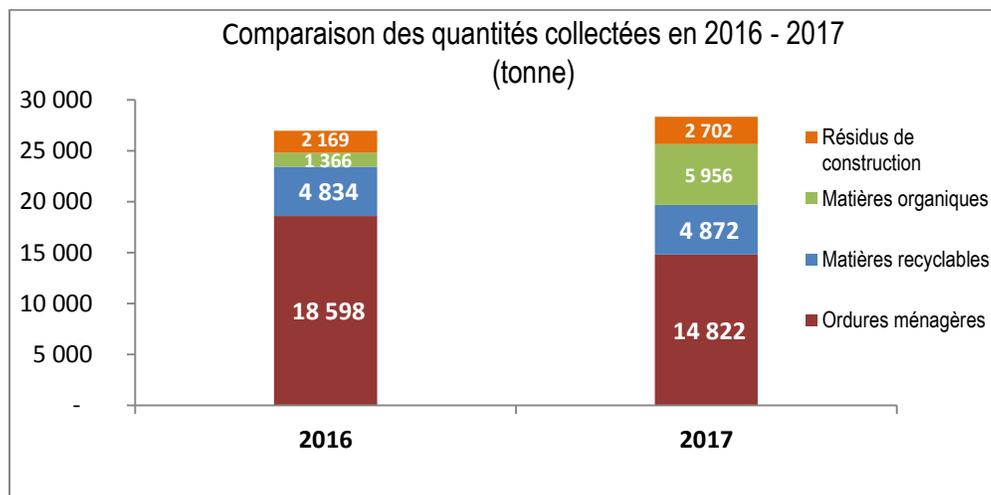
Tableau 2-2. Comparaison 2016 - 2017

	Ordures ménagères	Matières recyclables	Matières organiques	Résidus de construction	Total
2016	18 598	4 834	1 366	2 169	26 967
2017	14 822	4 872	5 956	2 702	28 352
Écart en tonnes	- 3 776	37	4 590	534	1 385

En 2017, la génération a augmenté de 5 %, soit 1 385 tonnes par rapport à 2016. Cette augmentation réside au niveau des résidus de construction reçus à l'écocentre, soit 534 tonnes, 814 tonnes d'ordures ménagères et 37 tonnes de matières recyclables. Cependant, dans les ordures ménagères destinées à l'élimination, une bonne partie est constituée de matières recyclables et de matières organiques qui auraient dû se retrouver plutôt dans les bacs bleus et les bacs bruns. En effet, lors des inspections de bacs, il est courant de voir que le tri est déficient tel que le montrent les deux photos suivantes où des matières recyclables et des matières organiques se retrouvent souvent dans les contenants à déchets.



Figure 2-2. Comparaison des quantités entre 2016 et 2017



2.3. Quantités par unité d'occupation et par habitant

Le tableau suivant illustre les quantités par unité d'occupation et par habitant. Ces quantités sont collectées sur l'ensemble du territoire de la MRC comprenant les secteurs résidentiel et ICI.

Tableau 2-3. Quantités par unité d'occupation et par habitant

Matières	Ordures ménagères	Matières recyclables	Matières organiques	Résidus de construction	Total
kg/u.o.	538	177	216	98	1 029
kg/habitant	290	95	117	53	556

Chaque unité d'occupation (logement, unité commerciale) a généré en moyenne un peu plus d'une tonne de matières résiduelles en 2017 alors qu'un résident a produit en moyenne un peu plus d'une demi-tonne.

3. Écocentre

L'écocentre régional de la MRC de Pierre-De Saurel, situé au 3145, rue Joseph-Simard, à Sorel-Tracy, a ouvert ses portes en 2016. Le service est offert sans frais aux résidents de la MRC. Différentes matières sont acceptées, notamment les résidus de construction, les résidus verts, les matières recyclables, les résidus domestiques dangereux, les encombrants, les pneus, etc.

3.1. Nombre de visites

Un enregistrement partiel a été effectué en 2017 et fait état d'environ 14 000 visites. En effet, à l'entrée de l'écocentre, un préposé s'assure que l'utilisateur réside dans l'une des municipalités de la MRC. Un enregistrement du nombre de visites et des matières apportées est effectué afin de suivre l'évolution de l'achalandage et de pouvoir procéder à des ajustements.

3.2. Bilan quantitatif global de l'écocentre

Tableau 3-1. Quantités reçues à l'écocentre

Matières	Quantités (tonne)	%
Résidus de CRD¹	2 628	57 %
Résidus verts	727	16 %
Déchets (enfouissement)	1 229	27 %
Total	4 584	

En quantités trois principales catégories de matières sont déposées à l'écocentre soit les résidus de construction, de rénovation et de démolition, les résidus vert et les résidus ultimes. 73% des matières sont recyclées. Les résidus de CRD sont acheminés à différentes installations pour y être triés et recyclés. Les résidus verts sont envoyés à des installations de compostage.

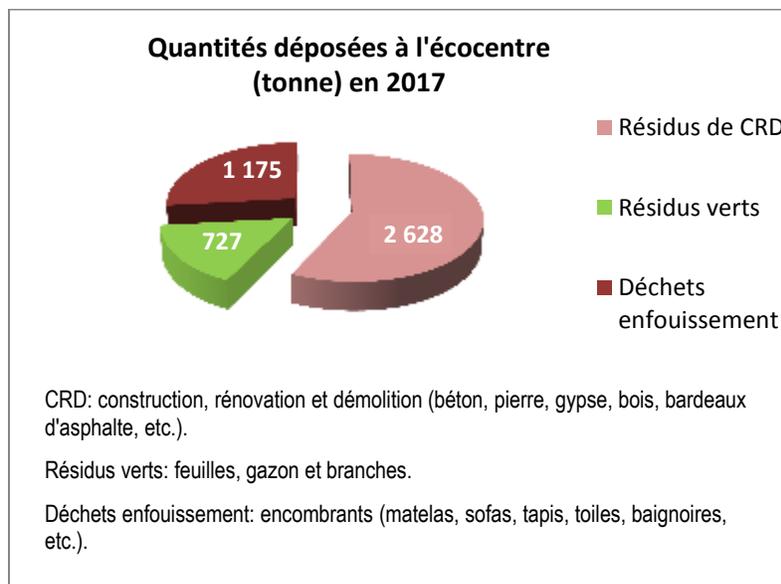
Tableau 3-2. Composition des résidus de CRD déposés à l'écocentre

Résidus de CRD	Quantités (tonne)	%
Bois	1 274	48 %
Agrégats	807	31 %
Bardeaux d'asphalte	443	17 %
Gypse	104	4 %
Total	2 628	

¹ CRD : construction, rénovation et démolition

La quasi moitié des résidus de CRD reçus à l'écocentre sont constitués de bois de construction soit une masse de 1 274 tonnes. Le reste est composé d'agrégats (brique, béton, pierre), de bardeaux d'asphalte et de gypse.

Figure 3-1. Quantités de matières reçues à l'écocentre



En 2017, 4 584 tonnes de matières ont été recueillies à l'écocentre. Le taux de détournement de l'enfouissement est de 73 %, soit 3 355 tonnes de matières qui sont acheminées vers des installations de recyclage. Ce taux est appréciable, mais il doit être bonifié pour atteindre l'objectif de 85 % fixé au PGMR, ce qui est possible en faisant un meilleur tri à l'écocentre. De plus, des matières destinées à l'élimination, mais pouvant être récupérées et réutilisées, ont été observées sur le site, comme certains meubles, tapis, conduits de plastique, etc.

3.3. Résidus domestiques dangereux

Plusieurs points de collecte de résidus domestiques dangereux (RDD) sont implantés sur le territoire de la MRC. Certains sont municipaux, comme l'écocentre et les points de dépôt dans les municipalités rurales, d'autres sont privés, comme les magasins, les quincailleries et les garages qui récupèrent les huiles usées et les filtres.

Les quantités totales collectées en 2017 s'élèvent à plus de 30 tonnes, soit environ 0,58 kg/habitant. Le tableau suivant détaille les quantités des différentes catégories de RDD déposées à l'écocentre et dans les dépôts municipaux :

Tableau 3-3. Résidus domestiques dangereux collectés en 2017

Matières	Quantités (kg ou unité)
Peinture	12 945
Peinture aérosol (unité)	4 378
Huiles usées	4 622
Huile aérosol (unité)	206
Acides	77
Bases	402
Piles	4 866
Matières toxiques	1 268
Aérosols (unité)	475
Poids aérosols autres	850
Organiques	3 719
Antigel	1 027

3.4. Halocarbures

Dans le cadre de l'entente de partenariat avec Recyclo-Centre, la MRC de Pierre-De Saurel a traité 571 appareils frigorifiques contenant des halocarbures.

3.5. Comparaison à l'échelle du Québec

3.5.1. Quantités éliminées

Selon l'étude de caractérisation de 2012 - 2013 des matières résiduelles au Québec publiée par RECYC-QUÉBEC, la quantité éliminée par habitant est de 685 kg en moyenne au Québec. Sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel, la quantité éliminée est en moyenne de 663 kg/habitant pour la même année (2013) selon les données du MDDELCC. Ainsi, sur le territoire de la MRC, on élimine 22 kg/hab. de moins que la moyenne dans la province, soit 3 % de moins.

Le tableau suivant démontre les quantités totales éliminées sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel. Ces données proviennent des installations d'élimination et sont transmises au MDDELCC.

Tableau 3-4. Quantités éliminées

	Population	Quantités	Résidentiel	ICI ²	CRD ³	Total
2011	50 317	Tonne	19 621	6 426	8 750	34 797
		kg/hab.	390	128	174	692
2012	51 256	Tonne	18 917	4 983	7 835	31 735
		kg/hab.	369	97	153	619
2013	51 701	Tonne	19 339	13 705	570	33 614
		kg/hab.	374	265	11	650
2014	51 156	Tonne	19 017	12 739	1 928	33 684
		kg/hab.	372	249	38	658
2015	51 035	Tonne	18 444	12 554	2 841	33 839
		kg/hab.	361	246	56	663

Source : MDDELCC⁴.

Au moment de la rédaction de ce bilan (février 2017), les données sur l'élimination pour les années 2016 et 2017 ne sont pas publiées par le MDDELCC.

3.6. Performance du taux de recyclage

Selon l'étude de caractérisation précédemment citée, la quantité de matières recyclables générée par citoyen est de 139 kg/an. En 2017, dans la MRC, 95 kg/habitant de matières recyclables ont été récupérés, auxquelles 8 % de matières non visées sont déduites. Le taux de récupération des matières recyclables dans la MRC est de l'ordre de 62 % (86 kg récupérés sur un potentiel de 139 kg). Ce taux pourra être rehaussé grâce à un effort de sensibilisation.

² ICI : Industries, commerces et institutions

³ CRD : construction, rénovation et démolition

⁴ Site Web : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination/Tonnages-2015-MRC.pdf>

4. Plan de communication

Afin d'informer et de sensibiliser les citoyens sur la gestion adéquate des matières résiduelles et particulièrement sur l'implantation de la collecte des matières organiques, un plan de communication a été conçu et mis en œuvre depuis l'année 2016. La stratégie retenue est de collaborer avec les partenaires socio-économiques de la région.

4.1. Partenaires du plan de communication

- Municipalités locales
- Commission scolaire de Sorel-Tracy
- Cégep de Sorel-Tracy
- Centres de la petite enfance (CPE)
- Corporation de développement communautaire Pierre-De Saurel
- Table de concertation enfance – Famille
- Table de concertation des aînés Pierre-De Saurel « Agir pour mieux vieillir »
- Biophare
- Ateliers «Je suis capable»
- Chambre de commerce et d'industrie de Sorel-Tracy
- CISSS de la Montérégie Est

4.2. Activités et outils

Plusieurs activités ont été effectuées dans le cadre de la mise en œuvre du plan de communication dont, entre autres :

4.2.1. Séances d'information

Une quarantaine de séances d'information sur les bacs bruns ont été effectuées pour les élus municipaux et les citoyens dans toutes les municipalités. Des séances spécifiques ont été organisées à l'intention des aînés, des enseignants, des locataires, des CPE, des associations, etc. Ces séances d'information ont porté sur l'encadrement légal des bacs bruns, les enjeux environnementaux, sociaux et économiques ainsi

que sur les aspects pratiques de la participation, comme les fréquences de collectes, les matières acceptées et refusées, comment pallier à certaines contraintes, les trucs et astuces, etc.

4.2.2. Trousse d'information

En même temps que la distribution des bacs, une trousse d'information a été remise à chaque unité de logement ou de commerce. La trousse est composée d'un calendrier de collecte, d'un outil de tri, des matières acceptées et refusées ainsi que deux sacs en papier à titre d'exemple.

4.2.3. Agente de sensibilisation

Une agente de sensibilisation a été recrutée pendant l'été 2017 pour une période de dix semaines. Son mandat était de patrouiller avec sa voiture dans toutes les municipalités de la MRC. Elle informait les citoyens sur la bonne disposition des matières dans les différents contenants, expliquait les enjeux relatifs à la gestion des matières résiduelles, inspectait les bacs et donnait des billets de courtoisie lorsqu'elle constatait une non-conformité, notait le nombre de bacs bruns sortis afin d'en évaluer la participation. À l'issue de son mandat, un rapport a été élaboré.

4.2.4. Sondage

En vue de l'arrivée des bacs bruns, un sondage a été effectué du 21 novembre au 5 décembre 2016. Parmi les répondants, 71 % avaient l'intention de participer à la collecte des matières organiques.

Dans une très forte majorité de 82 %, des répondants savaient qu'au printemps 2017 la MRC offrait le service de collecte des bacs bruns dans leur municipalité.

4.2.5. Application mobile

Une application mobile a été développée pour aviser les citoyens, au moyen d'alerte transmise par messagerie texte ou par courriel, des collectes effectuées dans leur secteur.

4.2.6. Site Web Mission : Réduction

Un site Web dédié aux matières résiduelles a été créé. Il permet d'accéder aux calendriers des collectes, aux matières acceptées dans les différents contenants ainsi qu'à une foule d'informations pour faciliter la gestion des matières résiduelles à la maison et au travail.

4.2.7. Concours

Des concours ont été organisés à l'intention des étudiants du Cégep de Sorel-Tracy dont l'objectif était de sensibiliser les citoyens à participer à la collecte.

4.2.8. Pièce de théâtre

Une pièce de théâtre à l'intention des élèves de la Commission scolaire de Sorel-Tracy a été conçue dans l'esprit de la participation à la collecte des bacs bruns. Les élèves de chacune des écoles de la Commission scolaire ont ainsi pu voir cette pièce de théâtre.

4.2.9. Trousse pédagogique

Une trousse pédagogique a été préparée à l'intention des élèves de la Commission scolaire de Sorel-Tracy.

4.2.10. Ateliers de sensibilisation dans les écoles

Des séances d'information et de sensibilisation pratiques et adaptées ont été organisées et présentées à tous les élèves.

4.2.11. Trousse 0 – 5 ans

Dans le but d'éduquer les jeunes enfants à l'environnement, plus particulièrement aux matières résiduelles, une trousse d'activités a été réalisée et remise aux CPE et aux garderies.

4.2.12. Participation à la Semaine québécoise de réduction des déchets

Deux volets ont été organisés, en l'occurrence le milieu scolaire et le milieu familial. L'activité consiste à réduire les déchets durant le mois d'octobre et de le faire savoir notamment par les astuces et certains moyens. Cette activité a valu à la MRC le premier prix d'une valeur de 3 500 \$ de l'organisation de la **Semaine québécoise de réduction des déchets**. Le montant sera utilisé pour développer des pistes de solution afin de sensibiliser les résidents des multilogements et les gestionnaires des ICI à participer adéquatement aux différentes collectes des matières résiduelles.

5. Projets en cours

5.1. Continuité du plan de communication

Le plan de communication a facilité grandement la participation des citoyens en les faisant adhérer à la démarche de manière convaincante. La mise en œuvre du plan de communication a permis de réaliser l'objectif de collecter près de 60 % des matières organiques dès la première année de l'implantation. Aussi, la pertinence de poursuivre le plan de communication est indispensable pour maintenir l'élan de la participation. En effet, il s'est avéré que le maintien de la communication est nécessaire afin d'augmenter encore plus la participation. Pour l'année 2018, l'embauche d'un agent ou d'une agente de sensibilisation est prévue afin de mesurer la participation, de sensibiliser les citoyens tout en inspectant les bacs. L'emphase sera mise particulièrement auprès des résidents des multilogements et des ICI pour lesquels la participation est déficiente, comparativement aux maisons unifamiliales.

5.2. Étude sur les ICI

En nombre, le secteur ICI représente 6 % du nombre total d'unités d'occupation que compte la MRC, mais la quantité de matières éliminées par le secteur ICI et CRD est de 45 %. Il y a peu d'informations sur la gestion des matières résiduelles pour les ICI : les pratiques de gestion, le recyclage, le réemploi, les contrats de collecte et de disposition, etc.

De par la Loi sur la qualité de l'environnement, les MRC ont un rôle de planificateur de la gestion des matières résiduelles de tous les secteurs, autant le secteur résidentiel que les secteurs ICI et CRD. Par ailleurs, une meilleure connaissance de la gestion des matières résiduelles dans ces secteurs permettra d'explorer des voies qui optimiseront les services et de performer en termes de recyclage et de compostage. Les avantages sont tant environnementaux qu'économiques car une meilleure performance dans les 3RV se traduira par de moindres coûts et plus de subvention par les programmes de redistribution de la redevance à l'élimination. Elle permettra également une meilleure compensation à la collecte sélective.

Dans cet ordre d'idées, une mesure d'acquisition des connaissances du secteur ICI est prévue au PGMR. Sa mise en œuvre est planifiée pour 2018 pour être complétée en 2019. Les résultats de l'étude permettront de prendre des décisions afin d'optimiser la gestion des matières résiduelles dans les ICI.

5.3. Généraliser le recyclage et le compostage dans les multilogements

Depuis l'automne 2014, la MRC de Pierre-De Saurel a mis en œuvre un ensemble d'outils pour inciter les propriétaires d'immeubles locatifs à mettre à la disposition des résidents des contenants à recyclage. Ces outils consistent en des activités de sensibilisation ainsi qu'une nouvelle réglementation. Des résultats ont été obtenus : le nombre de logements qui recyclaient initialement est passé de 417 unités à 1 399 unités. En 2018, une partie du mandat de l'agent de sensibilisation sera consacrée à la conscientisation des résidents des multilogements pour les inciter à participer aux différentes collectes au lieu de mettre toutes les matières dans les contenants à déchets. Les propriétaires des multilogements seront également accompagnés pour améliorer davantage la gestion des matières résiduelles dans leurs immeubles.

5.4. Récupérer et disposer adéquatement les plastiques agricoles

Le projet d'implantation de collectes spéciales des plastiques agricoles est en cours de planification. Les agriculteurs concernés seront invités à collaborer à ce projet afin de déterminer la meilleure manière de collecter ce type de matière, notamment par apport volontaire ou collecte de ferme en ferme à des dates déterminées correspondant à des périodes durant lesquelles ces plastiques sont utilisés.

5.5. Planifier la gestion des boues de fosses septiques

Conformément au règlement provincial sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées, les municipalités ont la responsabilité de vérifier la conformité des fosses septiques et la régularité de leur vidange. Les boues doivent être également traitées en conformité avec la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Le MDDELCC préconise l'épandage agricole, le compostage et la biométhanisation. L'élimination doit rester la dernière disposition à envisager si les matières ne peuvent pas être traitées biologiquement en raison de leur composition.

5.6. Planifier la gestion des boues municipales

Sur le territoire de la MRC, les infrastructures de traitement des eaux usées sont des étangs aérés. Les municipalités ont la responsabilité de planifier le traitement des boues selon les directives du MDDELCC, en particulier de privilégier l'épandage sur les terres agricoles. Toutefois, cette forme de traitement est conditionnée à un processus d'autorisation.

6. Conclusion

Grâce à des efforts et à un engagement soutenus dans sa vision du développement durable, la MRC de Pierre-De Saurel offre un service complet et diversifié de la gestion des matières résiduelles. Ainsi, des collectes porte à porte sont effectuées pour les matières recyclables, les matières organiques, les résidus ultimes et les encombrants. Un service d'écocentre ouvert cinq jours par semaine permet aux citoyens d'apporter les résidus de construction, les résidus domestiques dangereux, les résidus verts, les matières recyclables, etc.

Toutefois, l'enjeu actuel et pour les prochaines années est d'optimiser l'ensemble des services de la MRC de Pierre-De Saurel par un tri adéquat des matières afin de réduire l'enfouissement à sa plus simple expression et d'augmenter le taux de récupération. Aussi, le plan de communication initié depuis 2016 et qui a fait ses preuves gagnerait à être reconduit pour les prochaines années afin de maintenir un niveau de sensibilisation de la population. Les activités de proximité sont préconisées, notamment des séances d'information, le maintien de la collaboration étroite avec la Commission scolaire de Sorel-Tracy, le développement de partenariat avec les gestionnaires des multilogements et des ICI. Il convient également de maintenir des inspections des contenants sur le terrain tout en maintenant la communication avec les citoyens.